

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FEVRIER 2024**

Etaient présents : Florence BINAUX LE CLECH – Lionel DE BECKER - Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ – Stefan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – Didier PRUVOST -

Absents avec pouvoir : Carole DE HOLLANDER (pouvoir à Lionel DE BECKER) – Jérémy COSSON (pouvoir à Damien LECOCQ) – Martine ZORIO (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH)

Absents : François HUET - Cyril STRAMSKI – Nadia YOSMAYAN -

Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Secrétaire présente : Sylvie DEBRUYNE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 14 décembre 2024

Aménagement circulation et stationnement

- Délibération Choix du maître d'œuvre

Syndicat Intercommunal d'Assainissement

- Délibération pour adhésion au syndicat et choix d'un délégué titulaire et suppléant

Syndicat Intercommunal d'électricité et câble du Vexin

Délibération pour acter les travaux du programme 2024

- **DSIL**

Dotation de soutien à l'investissement local : Demande subvention

- **Questions diverses** : - RD983 Petit Saint-Gervais « Nuisances dues au passage des poids-lourds
- Mise en place de 2 espaces sans tabac sur la commune

Le conseil municipal du 14 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité

➤ **DELIBERATION CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR L'OPERATION AMENAGEMENT DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Délibération n°1/2024

La commune de Saint -Gervais a recruté le cabinet Michel GAZANCON, Ingénieur conseil, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rédiger l'ensemble des pièces du dossier de consultation pour recruter un maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de la gestion de la circulation et des stationnements.

Par suite de l'annonce passée sur E-marchés-publics en date du 6/12/2023, 3 candidatures ont été déposées.

Les 3 candidatures ont été analysées et déclarées recevables par le cabinet Michel GAZANCON, Ingénieur conseil.

- Vu l'analyse, madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise Intégrale Environnement classée en choix n°1 par le cabinet GAZANCON.

Après débat, le conseil municipal autorise Madame le Maire, à recruter le cabinet Intégrale Environnement pour être en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de voirie.

Les crédits correspondants seront portés au budget primitif 2024.

Voté par 10 POUR

➤ **DELIBERATION POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE MARINES ET DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Délibération n°2/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal de la création par arrêté préfectoral du 13 novembre 1998 du syndicat intercommunal d'assainissement autonome et propose d'y adhérer compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de la loi sur l'eau en particulier en matière d'assainissement.

Madame le Maire donne lecture des statuts dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'adhérer** au syndicat intercommunal d'assainissement autonome en s'associant aux communes et groupements de communes de : Ambleville, Amenucourt, Arronville, Berville, Charmont, Châtenay en France, Chaussy, Chérence, Frouville, Genainville, Haute-Isle, Hédouville, La Roche Guyon, Menouville, Montreuil sur Epte, Omerville, Saint Clair sur Epte, Saint Cyr en Arthies, Vétheuil, Vienne en Arthies, Villers en Arthies, CA Val Paris (communes de Bessancourt et Taverny), CC Vexin Centre (communes de Aavernes, Bréançon, Brignancourt, Chars, Condécourt, Gouzangrez, Guiry en Vexin, Haravilliers, Le Bellay en Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Longuesse, Marines, Moussy, Neuilly en Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Vigny).

- **d'adopter** les statuts annexés à la présente délibération.

Madame le Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Compte tenu des résultats du vote,

Madame Florence BINAUX LE CLECH a été élue déléguée titulaire
Monsieur Lionel DE BECKER a été élu délégué suppléant

Voté par 10 POUR

➤ **SIERC DU VEXIN : TRAVAUX PROGRAMME 2024**

Délibération n°3/2024

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet réalisé par le SIERC du Vexin pour l'enfouissement des réseaux des rues de la Côte à Pigeon et du Clos Lointier sur le programme 2024.

Le coût estimatif des travaux est de 355 124.00 € HT,

Le montant de la participation communale est estimé à 355 124.00 € HT x 30 % soit 106 537.20 €

Le conseil municipal, après débat décide de poursuivre l'enfouissement des réseaux et donne son accord pour la réalisation des travaux d'enfouissement dans les rues mentionnées ci-dessus pour une participation de 106 537.20 €.

Les crédits seront portés au budget primitif 2024.

Voté par 10 POUR

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- RD983 Petit Saint-Gervais « Nuisance dues au passage des poids-lourds
- Mise en place de 2 espaces sans tabac sur la commune

- Madame le maire rappelle aux membres du conseil que plusieurs courriers avec photos ont été adressés au Département à la suite de plusieurs plaintes de riverains concernant le passage des poids-lourds au Petit Saint Gervais.

Une pétition émanant également des habitants de Montagny a elle aussi été transmise.

Le Conseil Départemental étudie les possibilités de déviation.

La circulation des poids-lourds sur la RD983E au Petit-Saint-Gervais entraîne diverses nuisances :

- Danger pour la circulation
- Danger pour les murs des jardins et des maisons qui sont frôlés à chaque passage
- Obligation pour les riverains de faire la circulation quand 2 poids-lourds se croisent et sont coincés

Madame le Maire a interpellé Madame la Présidente du département à ce sujet et transmis des courriers. Une déviation est à l'étude par le Conseil Départemental.

- Lancé par la ligue contre le cancer, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les Collectivités Territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

C'est un label développé par la Ligue contre le cancer sur toute la France en partenariat avec les municipalités. Il concerne les espaces publics extérieurs dans lesquels il est interdit de fumer. Il s'agit principalement d'espaces conviviaux et familiaux accueillant des enfants comme par exemple les plages, les aires de jeux, les parcs, mais aussi les entrées d'écoles et collèges.

Le conseil souhaite que les abords de l'école et l'aire de jeux rue Fernand Jorelle deviennent « Espace sans tabac », un arrêté municipal sera rédigé afin de valider l'interdiction du fumer dans les espaces définis.

- Il est rappelé que les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024.
- Les patchs à l'intérieur du défibrillateur situé dans l'arrêt de bus de la rue Robert Guesnier sont adaptables aux enfants en cas de nécessité.
- Pour information un avis d'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France aura lieu du 1/02/2024 au 16 mars 2024, le dossier peut être consulté sur le site www.iledefrance.frobjectif2040.
- Une convention pour le contrôle et la maintenance des jeux de la rue Fernand Jorelle et des poteaux de baskets à réaliser tous les 2 ans, a été signée avec l'entreprise JULIEN « Aires de Jeux » pour un montant de 1 026 € TTC.

Séance levée à 21H50

Le Maire,

Secrétaire de séance,

Mme Florence BINAUX LE CLECH

Mme Christelle LECAUX

